

# SALON de L'AUTO & DU VÉHICULE UTILITAIRE

## PAU PARC DES EXPOS

9, 10, 11  
OCTOBRE 2020

PAU BÉARN PYRÉNÉES  
ÉVÈNEMENTS

G.C.P.  
GROUPEMENT DES  
CONCESSIONNAIRES PALOIS



### RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR

Suivi de dossier :

S  C  F  
 A  S

Date de retour :

.....

N° client :

.....

Règlement :

Acompte : .....

Solde : .....

Hall :

.....

Stand : .....

Surface : .....

Angle : .....

Nos équipes sont à votre service pour vous aider si nécessaire à remplir le dossier et nous transmettre les informations.

N'hésitez pas à nous contacter :  
05 59 40 01 50

Email :  
salons@pau-evenements.fr

ORGANISÉ PAR :

PAU BÉARN PYRÉNÉES  
ÉVÈNEMENTS  
Parc des Expositions

EN PARTENARIAT AVEC :

G.C.P.  
GROUPEMENT DES  
CONCESSIONNAIRES PALOIS

## DOSSIER D'INSCRIPTION

À RETOURNER AVANT LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020 accompagné d'un acompte de 50% TTC de votre commande libellé à l'ordre de la SPL PAU BÉARN PYRÉNÉES ÉVÈNEMENTS à l'adresse PARC DES EXPOSITIONS DE PAU - 7, bd du Champetier de Ribes - 64000 PAU

### VOTRE ENTREPRISE

#### 1 RAISON SOCIALE

Marques représentées .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Tél. .... Fax ..... Portable .....

E-mail ..... Site Internet .....

Secteur d'activité .....

Forme juridique .....

Code APE ..... Siren/Siret (obligatoire) .....

TVA intracommunautaire (obligatoire) .....

#### 2 ADRESSE DE FACTURATION (si différente)

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Tél. .... E-mail .....

#### 3 NOS INTERLOCUTEURS

DIRECTION GÉNÉRALE Nom, prénom .....

Fonction ..... Tél. ....

Portable ..... E-mail .....

RESPONSABLE DU DOSSIER DU SALON Nom, prénom .....

Fonction ..... Tél. ....

Portable ..... E-mail .....

COMPTABILITÉ, FINANCES Nom, prénom .....

Fonction ..... Tél. ....

Portable ..... E-mail .....

CONTACT COMMUNICATION Nom, prénom .....

Fonction ..... Tél. ....

Portable ..... E-mail .....

# FRAIS "INSCRIPTION OBLIGATOIRE"

	QUANTITÉ	PRIX UNIT. H.T.	TOTAL H.T.
<b> Votre inscription comprend :</b> le traitement de votre dossier, jusqu'à 6 badges exposants, 100 invitations, la publicité et la communication du salon (presse locale et régionale, radio, affichage, site internet, réseaux sociaux), taxes enlèvements traitement des déchets et forfait éclairage, chauffage général, sécurisation du site.	1	120,00 €	120,00 €

## EMPLACEMENT

LOCATION DE STAND TOUTES PROFESSIONS	QUANTITÉ	PRIX UNIT. H.T.	TOTAL H.T.
<b>RÉSERVÉ AUX MEMBRES GCP :</b> <b>TYPE 1: Emplacement nu sous hall</b> équipé uniquement de moquette Coloris moquette au choix* : <input type="checkbox"/> Rouge <input type="checkbox"/> Bleu <input type="checkbox"/> Vert <input type="checkbox"/> Noir <i>*Sous réserve de stock. Sans retour de votre participation, moquette par défaut du salon.</i>		12,90 €/m <sup>2</sup>	
<b>Forfait éclairage sous hall</b> (sur devis selon votre emplacement)		Sur devis	
<b>TYPE 2: Emplacement extérieur Véhicule Utilitaire</b> , moins de 3,5 tonnes		8,00 €/m <sup>2</sup>	
<b>STAND PARTENAIRES :</b> <b>TYPE 3: Emplacement nu sous hall</b> équipé uniquement de moquette		52,00 €/m <sup>2</sup>	
<b>TYPE 4: Emplacement équipé sous hall</b> , moquette, cloisons, rails de spot		66,00 €/m <sup>2</sup>	
<b>Organisme de financement</b> (18 m <sup>2</sup> )	1	1 188,00 €	
<b>TYPE 5: Emplacement extérieur</b>		10,50 €/m <sup>2</sup>	

ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE OBLIGATOIRE (selon vos besoins)	QUANTITÉ	PRIX UNIT. H.T.	TOTAL H.T.
Coffret monophasé 3,5 kw 2 prises		64,00 €	
Coffret monophasé 3,5 kw 4 prises (4x16A)		256,00 €	
Coffret triphasé 2 kw (réglable de 2 à 7 kw)		192,00 €	
Kw supplémentaire pour coffret triphasé		21,00 €	

ASSURANCES	QUANTITÉ	PRIX UNIT. H.T.	TOTAL H.T.
Minimum obligatoire suivant Règlement joint (capital assurée 3000,00 €)		8,00 €	
Garanties optionnelles : possibilité de souscrire un complément : Montant : ..... € x2,5‰. Casse des objets fragiles : ..... € x1‰ Risque transport : ..... € x0,5‰			
En expo franchise de 80 € sur tous les risques, sauf tempête, grêle, neige, vol et vandalisme, 10 % du sinistre avec un minimum de 230€ par sinistre. Si vous êtes assuré par votre propre compagnie, prière de fournir l'attestation couvrant le salon. L'assurance du parc ne garantit pas les périodes de montage et démontage. Les contrats multirisque exposition et transport sont consultables sur simple demande auprès de l'organisateur.			

**SOUS TOTAL 1 (frais d'inscription inclus) :**

# PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉQUIPEMENT COMPLÉMENTAIRE DE VOTRE STAND	QUANTITÉ	PRIX UNIT. H.T.	TOTAL H.T.
Cloisons mélaminées (module vendeur)		25,00 €/ml	
Rail de 3 spots supplémentaire (équivalent 3x80w, 1 spot pour 3m²)		52,00 €	
Réserve 1 m² pour stand cloisons mélaminées fermant à clé		140,00 €	
Réserve 1 m² pour stand cloisons mélaminées fermant à clé (étagère + patère)		218,00 €	
Réserve 2 m² pour stand cloisons mélaminées fermant à clé		170,00 €	
Réserve 2 m² pour stand cloisons mélaminées fermant à clé équipée (étagère + patère)		239,00 €	
<i>Aménagements complémentaires sur consultation</i>			

CHAPITEAUX ET ÉQUIPEMENTS	QUANTITÉ	PRIX UNIT. H.T.	TOTAL H.T.
Chapiteau 3x3		300,00 €	
Chapiteau 4x4		325,00 €	
Chapiteau 5x5		350,00 €	
Plancher		8,00 €/m²	
Halogène pour chapiteau 9, 16 et 25 m²		19,00 €	

MOBILIER (Mobiliers complémentaires et autres coloris, nous consulter) Cf. page ?? le descriptif	QUANTITÉ	PRIX UNIT. H.T.	TOTAL H.T.
<b>Ensemble Aral:</b> 1 table + 3 chaises noires, Réf E20		112,00 €	
<b>Ensemble Confort noir:</b> 1 table basse et 3 chauffeuses noires, Réf. E54		218,00 €	
<b>Ensemble Z:</b> 1 mange debout + 3 tabourets hauts noirs, Réf. E35		159,00€	
<b>Ensemble rangement Orsay</b> (banque fermant à clé, H107 x L100 x P50cm + tabouret), Réf. ER11		96,00€	
<b>Panneau poster</b> L100xH240 mélaminés + 2 platines		31,00€	
<b>Présentoir Cyrus:</b> présentoir noir 5 documents, Réf. 772K		59,00 €	
<b>Ensemble Basic:</b> 1 présentoir CYRUS 5 documents noir + 1 corbeille à papier noire + 1 porte manteaux Milo, Réf. E58N		91,00 €	
<b>Réfrigérateur:</b> 110 l, 70 w (H85 x L50 x P60 cm), Réf. 881		80,00 €	
<b>Écran hdmi 43"</b> : pied réglable noir H110/170 x L102 x P176cm (disponible en 55",65"). Caution: demandée		360,00€	
<b>Étagère:</b> H150 x L90 x P36, couleur chrome. Réf. 768X		61,00€	
<b>Grille:</b> Paravent en métal H200 x L100 x P35		17,00 €	

**NETTOYAGE DU STAND** (Après montage, pendant le salon) Nous consulter pour devis

BADGES ET CARTES COMPLÉMENTAIRES	QUANTITÉ	PRIX UNIT. H.T.	TOTAL H.T.
Invitation supplémentaire		2,10 €	
Badge exposant supplémentaire		5,00 €	
<b>SOUS TOTAL 2:</b>			

# SALON de L'AUTO

& DU VÉHICULE UTILITAIRE

**PAU** PARC DES  
EXPOS

9,10,11  
OCTOBRE

2020

PAU BÉARN  
PYRÉNÉES  
ÉVÉNEMENTS

G.C.P.  
GROUPEMENT DES  
CONCESSIONNAIRES PALOIS



## NOTRE SÉLECTION "MOBILIER"



### ENSEMBLE ARAL:

1 table + 3 chaises noires  
Réf. E20  
Autres coloris nous consulter.



### ENSEMBLE CONFORT:

1 table basse et 3 chauffeuses noires  
Réf. E54  
Autres coloris nous consulter.



### ENSEMBLE Z:

1 mange debout + 3 tabourets hauts noirs  
Réf. E35. Autres coloris nous consulter.



### BANQUE RANGEMENT ORSAY:

fermant à clé noir ou anthracite  
(H107 x L100 x P50 cm).  
Réf. 721GH



### ENSEMBLE BASIC:

1 présentoir noir CYRUS 5 documents  
+ 1 corbeille à papier noire  
+ 1 porte manteaux Milo  
Réf. E58N

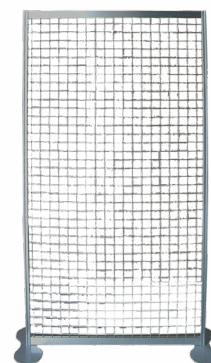


RÉFRIGÉRATEUR:  
Réf. 881



### ÉCRAN HDMI + PIED RÉGLABLE NOIR:

H110/170 x L102 x P176 cm  
(disponible en 42", 55", 65").



### GRILLE:

Paravent métal  
H200 x L100 x P35  
Réf. 821X

Photos non contractuelles.

# INFORMATIONS DIFFUSÉES AUPRÈS DU PUBLIC : PROGRAMME ET SITE INTERNET (INCLUS DANS VOTRE INSCRIPTION)

## VOTRE ENSEIGNE COMMERCIALE

(Écrire en capitales)

Adresse.....

Code Postal..... Ville..... Pays.....

Tél..... Facebook.....

E-mail .....

Site internet .....

## LISTE DES MARQUES REPRESENTÉES

.....  
.....  
.....

## LISTE DES NOUVEAUTÉS OU PRODUITS QUE VOUS SOUHAITEZ METTRE EN AVANT :

.....  
.....  
.....

### L'EXPOSANT S'ENGAGE À :

- > Respecter la Charte de l'exposant propre au Salon de l'Auto 2020 (voir page 5).
- > Respecter le Règlement propre au Salon de l'Auto 2020 (voir page 6).
- > Retourner le dossier dûment complété et signé.
- > Acompte de réservation de 50 % du montant TTC de votre commande par chèque libellé à l'ordre de la SPL Pau Béarn Pyrénées Évènements, ou par virement RIB : SPL Pau Béarn Pyrénées Évènements FR76 3005 6009 5309 5300 1411 295 - Code BIC : CCFRFRPP ou remise en main propre à la Direction commerciale du Parc des Expositions de Pau.  
 Paiement par chèque       Paiement par virement
- > Photocopie de votre inscription au registre du commerce, répertoire des métiers, Kbis de moins de 3 mois.
- > Attestation d'assurance couvrant votre participation au Salon de l'Auto 2020 si vous n'adhérez pas à l'assurance de l'organisateur.
- > Verser le solde de la facture au plus tard le 25 septembre 2020 sous peine d'annulation de ses droits à disposer de l'emplacement attribué.
- > Dossier sous réserve d'acceptation par l'organisateur.
- > Aucun montage de stand ne pourra être effectué sans le règlement intégral de votre participation.

Cette demande de participation vaut autorisation pour l'organisateur à utiliser, dans tout support de communication ou document de prospection, nom et image de l'exposant (enseigne, logo, produits ou services, espace d'exposition) aux fins de publicité et de promotion de la manifestation. L'exposant qui accorde son autorisation est présumé avoir recueilli celle de ses salariés et sous-traitants pour l'utilisation de leur image par l'organisateur lors de la manifestation commerciale.

Fait à ..... Le .....

SOUS TOTAL 1 :

SOUS TOTAL 2 :

TOTAL H.T.

TVA 20 %

**TOTAL T.T.C.**

SIGNATURE ET CACHET

à faire précéder de la mention manuscrite "lu et approuvé"

# SALON de L'AUTO & DU VÉHICULE UTILITAIRE

PAU PARC DES  
EXPOS

9,10,11  
OCTOBRE 2020

PAU BEARN  
PYRENEES  
ÉVÉNEMENTS

G.C.P.  
GROUPEMENT DES  
CONCESSIONNAIRES PALOIS



## CHARTRE DE L'EXPOSANT

- 1 Ne pas mettre en place en dehors de la surface louée (intérieure et extérieure),** en particulier sur l'emprise du passage des visiteurs, du matériel d'exposition, de publicité ou des produits mis en vente ou son personnel.
- 2 Adopter un comportement qui favorise l'accueil du visiteur.** Renoncer à tout « racolage » ou « piquage », s'interdire de rechercher ou d'interpeller la clientèle en dehors du stand occupé par la firme, s'interdire de vendre suivant les méthodes des posticheurs. **Pour rappel, l'usage d'un contraindre physique ou moral est réputé être une pratique commerciale agressive prévue aux articles L.121-6 et L.121-7 du Code de la Consommation et punie de 2 ans d'emprisonnement et 30.000 euros d'amende. En cas d'irrespect, vous encourez les pénalités suivantes: rappel à l'ordre, coupure d'électricité sur le stand mini 3h, fermeture du stand avec affichage, refus de toute nouvelle inscription à une manifestation organisée au Parc des Expositions de Pau.**
- 3 Ne pas utiliser un micro pour attirer le client.** Soumettre à l'agrément préalable de l'organisateur, toute publicité lumineuse ou sonore ainsi que toute attraction, spectacle ou animation. L'organisateur pourra revenir sur cette autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou la tenue de l'exposition.
- 4 Être présent en permanence sur son stand** et respecter les heures d'ouverture et de fermeture des halls.
- 5 N'exposer que les produits énumérés** sur la demande d'inscription et en provenance des firmes ayant fait l'objet d'une admission officielle.
- 6 Respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires** concernant la raison sociale, l'adresse, la publicité et l'affichage des prix, les conditions de crédit, le droit du travail et la sécurité.
- 7 Informer le consommateur de son absence de droit à rétractation** avant la conclusion de tout contrat à l'occasion d'une manifestation commerciale et de mentionner cette absence de droit à rétractation dans l'offre de contrat (dans les conditions prévues par l'article L. 121-97 du Code de la Consommation).
- 8 Proposer aux clients consommateurs de recourir en cas de litige à un médiateur consommation** (en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016).
- 9 Maintenir pendant toute la durée du Salon** toutes les propositions faites, en cas où la transaction ne serait pas conclue immédiatement.
- 10 Garantir la conformité exacte** du produit commandé avec celui livré.
- 11 Respecter le délai de livraison** qui doit être inscrit sur le bon de commande.
- 12 Assurer un service après-vente** clairement défini (en outre, préciser si le SAV est assuré par l'exposant ou par le fabricant ou par un prestataire de service dont l'exposant fournira l'adresse. Cette mention devra être obligatoirement inscrite sur tout bon de commande délivré au client).
- 13 En cas d'organisation d'un jeu durant le salon,** le prévoir sans obligation d'achat et avec l'assurance que les gains seront distribués; il devra se dérouler à l'intérieur de son stand.
- 14 Respecter et faire respecter à son personnel, à ses prestataires et à ses clients l'interdiction totale de fumer** sur les stands et dans les halls d'exposition (décret n° 2006-1386 du 15/11/06).
- 15 Renoncer à tout recours** que vous seriez en droit d'exercer contre tous les organisateurs du Salon, en cas de dommages matériels, marchandises et objets divers sur le site du parc des expositions, de perte et de vol.
- 16 Ne pas enlever avant l'heure de fermeture de l'exposition** le matériel, les marchandises et la décoration des stands.
- 17 Accepter toutes les clauses du règlement intérieur de la manifestation et du cahier des charges** concernant les règles de sécurité, et en respecter les dispositions sachant que le contrat pourrait être résilié de plein droit, sans mise en demeure et sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient être réclamés en cas de non-respect. En conséquence, l'organisateur du Salon pourrait procéder immédiatement à des sanctions (fermeture du stand, coupure d'électricité, encaissement du chèque de caution...) sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'organisateur.

Nom .....

Entreprise .....

Date .....

TAMPON ET SIGNATURE

# SALON de L'AUTO & DU VÉHICULE UTILITAIRE

PAU PARC DES  
EXPOS

9,10,11  
OCTOBRE 2020

PAU BÉARN  
PYRÉNÉES  
ÉVÉNEMENTS

G.C.P.  
GROUPEMENT DES  
CONCESSIONNAIRES PALOIS



## RÈGLEMENT PARTICULIER PROPRE AU SALON DE L'AUTO 2020

Le salon de l'Auto aura lieu à Pau du 9 au 11 octobre 2020 au Parc des Expositions. Les demandes de participation devront être adressées à la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### 01.01 - HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Vendredi 9 octobre 2020 de 10h à 21h  
Samedi 10 octobre 2020 de 10h à 19h  
Dimanche 11 octobre 2020 de 10h à 19h

### 01.02 - ADMISSION :

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par catégorie d'activité ainsi que les ateliers participatifs.

### 01.03 - MODALITÉS DE PAIEMENT :

La demande de participation devra être obligatoirement accompagnée d'un acompte de 50% du montant TTC de la commande. Après admission, l'exposant devra impérativement fournir à l'organisateur le solde au plus tard le 25 septembre 2020.

### 01.04 - MONTAGE :

Les stands seront mis à disposition des exposants 3 jours avant l'ouverture de la manifestation, soit mercredi 7 octobre 2020 à 8H30. Le salon ouvrira au public le vendredi 9 octobre 2020 à 10H. En conséquence, chaque exposant s'engage à terminer son stand jeudi 8 octobre 2020 à 20H, dernier délai.

### 01.05 - DURANT LA MANIFESTATION :

Le ravitaillement des stands en marchandises avec les véhicules pourra se faire :

- > Le matin : de 8H à 9H30.
- > Le soir : de 19H00 à 20H.

### 01.06 - DÉMONTAGE :

Les stands devront être débarrassés de tous produits au plus tard 1 jour après la clôture soit le lundi 12 octobre 2020 à 20H. Le dimanche 11 octobre 2020, jour de clôture, la sortie des marchandises et le démontage des stands pourront être effectués à partir de 19H avec les véhicules s'il n'y a plus de visiteurs sur site.

### 01.07 - CLAUSES PARTICULIÈRES COVID-19 :

Dans le cas où, pour des raisons de force majeure liée à un cas d'épidémie de coronavirus déclarée par les autorités nationales de santé, le salon ne pourrait avoir lieu :

- > Si l'interdiction intervient à plus de 15 jours avant la manifestation, les demandes d'admission seraient annulées et la totalité des sommes versées par les exposants seraient remboursées.
- > Si l'interdiction intervient moins de 15 jours avant l'événement : les demandes d'admission seraient annulées et les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées seraient réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par chacun d'entre eux.

### 01.08 - CLAUSES RÉVOCATOIRES :

Le soussigné reconnaît que le présent règlement particulier fait partie intégrante du contrat conclu avec l'organisateur pour régler sa participation au salon du Véhicule Neuf 2020, et qu'il contient des conditions déterminantes sans lesquelles ledit contrat n'aurait pas été conclu. En cas d'inexécution des obligations stipulées dans les présentes conditions particulières, le contrat sera résilié de plein droit sans mise en demeure, au profit de l'organisateur sans préjudice des dommages-intérêts qui pourront être réclamés par ce dernier. En conséquence de ce qui précède, l'organisateur pourra procéder immédiatement à la fermeture du stand et faire défense à l'exposant d'y pénétrer, sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'organisateur.